la feuille de chêne

bulletin d'information d'Avenir, Conservatoire des espaces naturels de l'Isère

n° 36

avril 2012

MARAIS DE LA LÉCHÈRE - TIGNIEU-JAMEYZIEU (PHOTO : G. PASQUIER/AVENIR)

numéro spécial

Rapport d'activité 2011

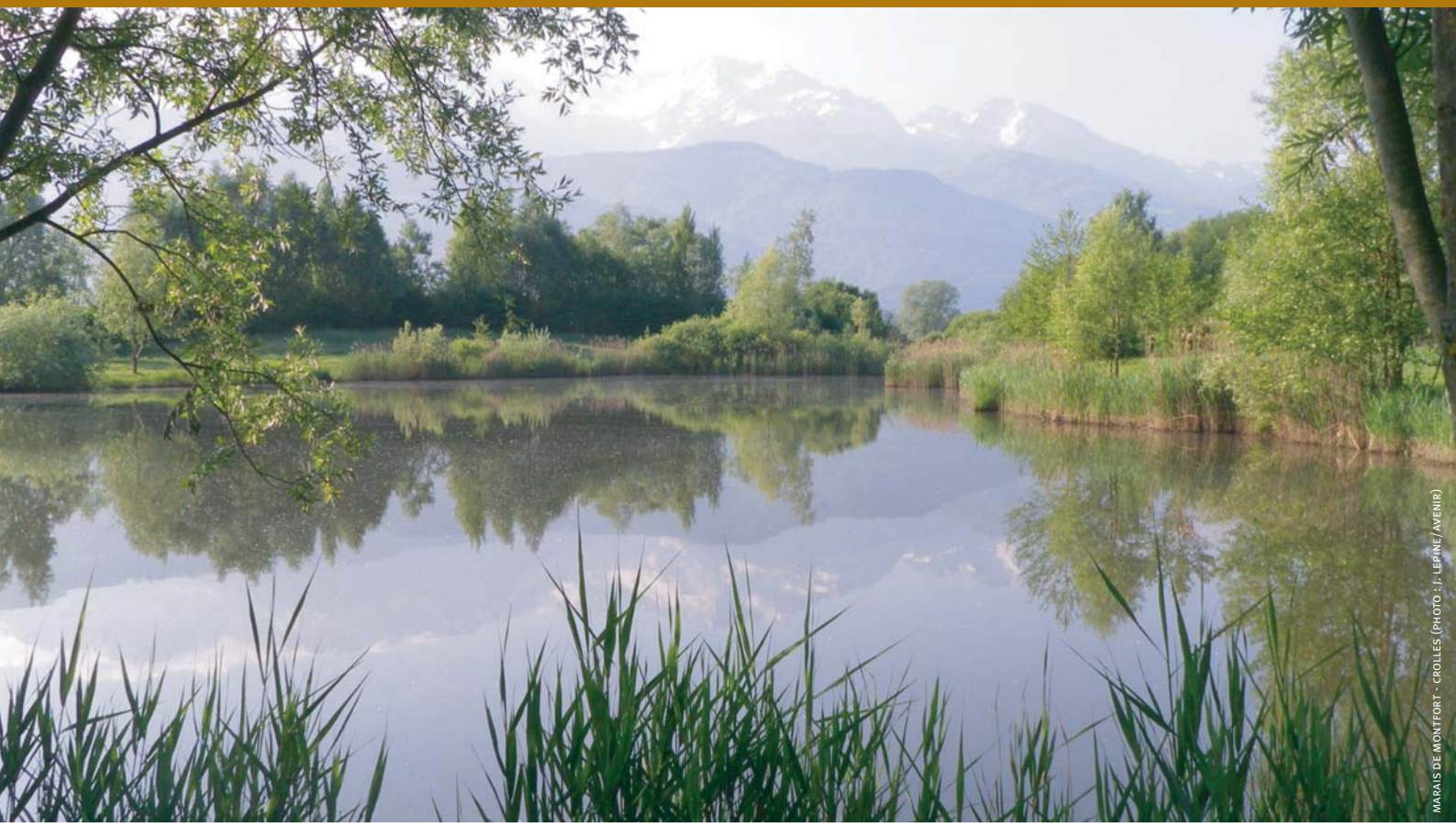

MARAIS DE MONTFORT - CROLLES (PHOTO : J. LEPINE/AVENIR)

« Pour parler de l'année écoulée, je suis obligé de revenir, encore et toujours, sur le même sujet. L'inventaire des zones humides dont les explications que nous avons dû fournir ont consommé beaucoup de notre temps et de notre énergie au cours de l'année écoulée.

Jean-Luc Fornoni
Président d'Avenir

Que l'on puisse critiquer la décision de le réaliser ou la méthodologie nationale utilisée pour qualifier les zones humides, c'est une opinion. Que l'on s'inquiète de son éventuelle utilisation, c'est légitime, surtout de la part des organisations professionnelles agricoles qui sont là dans leur rôle. Mais que l'on jette le doute sur la réalité du travail effectué par Avenir et ses partenaires et sur la compétence et la conscience professionnelle de ses salariés, c'est inacceptable. Je tiens donc une nouvelle fois à renouveler ma confiance dans la compétence et la conscience professionnelle de notre personnel. La qualité du travail réalisé sur cette opération (comme sur les autres), avec des moyens somme toute limités au regard de sa complexité et sur une courte durée, a été reconnu par plusieurs acteurs impliqués dans sa réalisation. Je remercie en particulier les services de la Direction départementale des territoires (Ddt) qui nous ont, à plusieurs reprises et encore récemment, apporté tout leur soutien lorsque cela était nécessaire.
Sur une note plus positive, l'année 2011 a été celle de la publication du décret et de l'arrêté ministériel créant l'agrément des conservatoires d'espaces naturels. Cette reconnaissance nationale du travail des conservatoires devrait aboutir dès cette année 2012 à l'attribution de cet agrément à Avenir dans le cadre d'une instruction commune aux 4 conservatoires de Rhône-Alpes, témoignant, s'il le fallait encore, du parfait fonctionnement en réseau de nos 4 structures.
Tous les conservatoires ont une histoire différente, ils n'ont pas la même organisation ni les mêmes instances de décision. Mais ils ont les même rôles et parmi ceux-ci, la participation aux dispositifs des mesures compensatoires dans le domaine de l'environnement.
La mise en place par notre fédération nationale d'une charte éthique commune à tous les conservatoires a fait la preuve de son utilité cette année où les conseils d'administration d'Avenir ont été animés par de nombreux débats sur notre positionnement par rapport à ces mesures compensatoires. Ces débats ont été très riches, la diversité des membres de notre Conseil d'administration induisant une grande diversité d'opinions et le positionnement de notre Conservatoire par rapport aux mesures compensatoires est un débat de fond. Devons-nous intervenir en amont, en conseil des aménageurs, comme nous le demandent souvent les collectivités locales ou devons-nous rester dans un rôle d'expertise technique et évaluer les pertinences des mesures proposées par les maîtres d'ouvrages ?
Je rappelle ici la position de la fédération des conservatoires d'espaces naturels :

- Les conservatoires n'interviennent pas dans les procédures de définition des mesures compensatoires pour éviter

d'être juge et partie.

- Ils peuvent prendre en charge le portage et la gestion d'une mesure compensatoire validée par l'État et l'autorité scientifique.
- Ils tiennent à disposition des services de l'État les éléments relatifs au suivi des actions menées.

Cette position est souvent difficile à tenir, les nombreuses sollicitations que nous avons reçues sur, par exemple, l'installation du Center Parc, l'extension de la station de ski du Collet d'Allevard ou le passage de la Lgv Lyon-Turin en sont des exemples.

Mais cette position est équilibrée et nous permet de nous positionner en tant qu'acteur important dans l'engagement de mesures compensatoires.

Pour ce faire, le plan d'action quinquennal que nous élaborons conjointement avec les autres conservatoires de Rhône-Alpes permettra, en associant nos savoir-faire, de garantir sur le long terme la pérennité de cette action pour endiguer la régression des zones humides et la perte de biodiversité qui en découle.

Je tiens à souligner ici, la forte participation de notre Conseil d'administration au séminaire du 26 novembre 2011 préparatoire au plan d'action quinquennal. Ce séminaire a permis de confirmer les attentes de nos partenaires dans notre rôle de gestionnaires d'espaces naturels (axe 1) et d'accompagnateur des politiques territoriales (axe 2).

Je remercie toutes les personnes, élus et partenaires, qui ont pris le temps de consacrer un samedi matin à cette réflexion, importante pour notre avenir.

Je terminerai en disant évidemment un mot sur la campagne présidentielle en cours. Au moment où j'écris ces lignes, la protection de l'environnement a été absente de cette campagne électorale. En cette période difficile de crise économique, il est très compréhensible que les préoccupations de nos concitoyens soient le chômage, le logement, l'éducation, la santé et moins l'environnement.

Pourtant, même si les enjeux liés à la biodiversité sont moins présents dans les discours, j'ai malgré tout une vision optimiste de notre société. Nos concitoyens ont compris que nous devons protéger la planète sur laquelle nous vivons et c'est dans ce contexte positif que nous continuerons grâce à notre ancrage territorial à protéger, gérer et faire connaître au plus grand nombre les sites qui nous sont confiés. »

PHOTO : AVENIR

SOMMAIRE

La gestion des sites 4

- **Les sites conservatoires**
- Marais des Goureux
- Grottes de la Vesciat et des Carrières
- Marais de Berland
- Marais de Charvas
- **Les Ens départementaux**
- Tourbières de l'Herretang
- Marais de la Véronnière
- Marais de Chirens
- **Les Ens locaux communaux**
- Marais de la Léchère
- **La Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps**

Connaître 12

- Les pelouses et coteaux secs de l'Y grenoblois
- Inventaire des remblais en zones humides

Assistance territoriale 14

- Le contrat corridors en Bièvre-Valloire
- Le bassin de la Galaure en Chambaran
- Le Pdesi
- Inventaire des zones humides de l'Isère

Communication 18

- Les articles de presse
- La Fête de la Nature

L'association 19

- L'équipe en place et les mouvements de personnel
- Le Conseil d'administration

Rapport financier 21

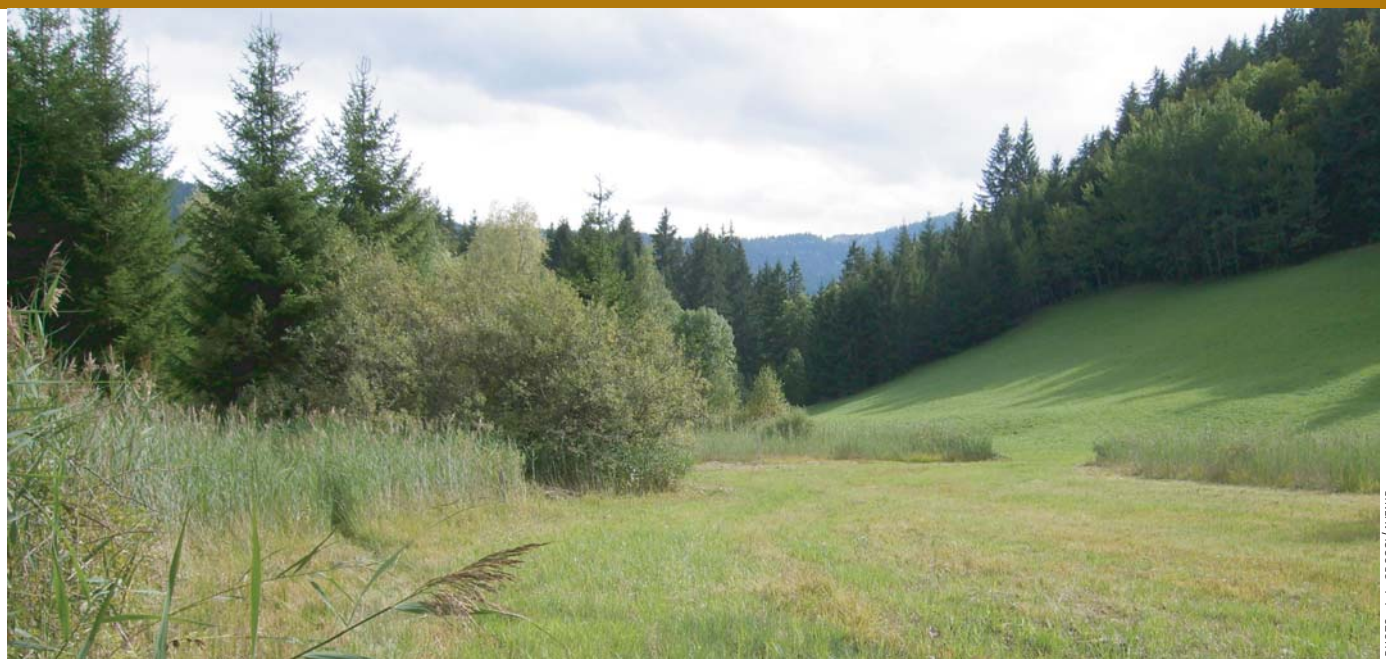

PHOTO : J.-L. GROSSI/AVENIR

Marais des Sagnes, Le Sappey-en-Chartreuse

La gestion des sites

Priorité aux zones humides

En 2011, AVENIR est gestionnaire d'une trentaine de sites naturels sur l'ensemble du département représentant une surface totale de 1120 ha dont 654 ha font l'objet d'une maîtrise foncière ou d'usage.

Ses sites sont gérés :

- soit directement pour le compte du Conservatoire à l'issue d'acquisitions foncières du CREN ou d'AVENIR et/ou de conventions de gestion avec des propriétaires privés ou publics,
- soit pour le compte du département pour les ENS départementaux dans le cadre de marchés publics,
- soit pour le compte de collectivités locales dans le cadre de conventions de partenariat,
- soit pour le compte de l'État au titre des réserves naturelles nationales dans le cadre d'une convention de gestion préfectorale.

La priorité accordée aux zones humides en général, et à celles de plaine en particulier en raison des fortes pressions auxquelles elles sont soumises, s'exprime clairement dans la nature des sites gérés par AVENIR et dans leur répartition géographique.

À l'ensemble de ces sites gérés en direct par AVENIR il faut également ajouter tous les ENS locaux communaux bénéficiant d'une assistance du Conservatoire pour la mise en œuvre de la gestion au titre de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs avec le Département.

Répartition des surfaces suivant le type de maîtrise foncière

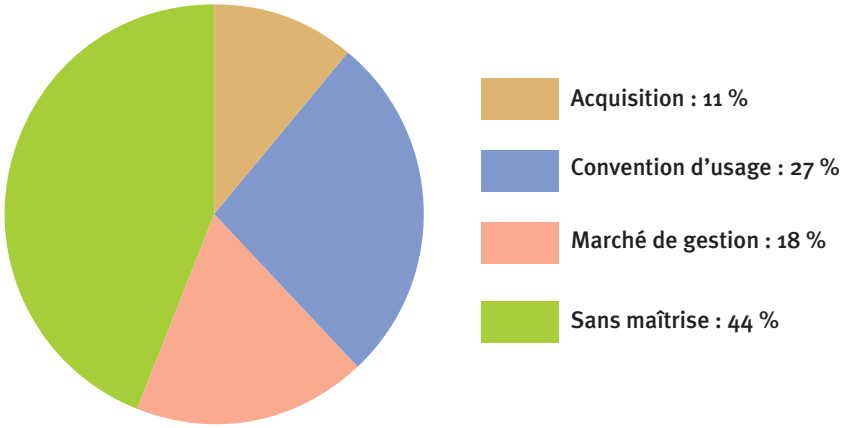

Répartition des surfaces suivant le type de milieu

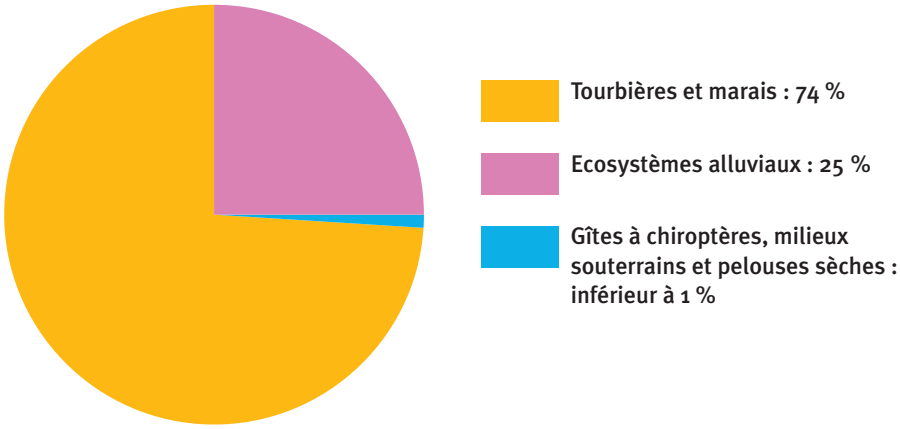

Les sites en gestion en 2011

Tour d'horizon des différents types de sites en gestion

- ENS départemental
- ENS local communal géré par AVENIR
- ENS local communal bénéficiant d'une assistance technique d'AVENIR
- ENS local AVENIR
- Petit site AVENIR non labellisé
- Réserve naturelle nationale
- SITE Arrêté préfectoral de protection de biotope

Les sites conservatoires

La préservation des espaces naturels par la maîtrise foncière ou d'usage des sites est une mission « originelle » de l'ensemble des conservatoires d'espaces naturels de France. En Isère, c'est le CREN qui, jusqu'en 2002, a porté les acquisitions foncières, en particulier à l'occasion d'importantes opérations de mesures compensatoires d'infrastructures ayant conduit principalement à l'acquisition de parcelles sur les sites du marais de Charvas, des anciens méandres de l'Isère à Tullins et de la confluence de la Bourbre et du Catelan. Ces trois sites « historiques » de l'association servent à bien des égards de vitrines des actions de conservation et de restauration de milieux naturels conduites par AVENIR. Depuis l'opération menée en 1998 « de l'espace pour nos plantes protégées et menacées », le Conservatoire s'est également positionné sur un ensemble de sites de plus faible superficie abritant des stations d'espèces végétales remarquables. Une somme importante issue de la revente de la part CREN des tourbières de l'Herretang au Conseil général, de reliquats des mesures compensatoires de la SAPRR à Charvas et de RTE à Bourbre, d'un don de l'association Nature et vie sociale, de dons de multiples personnes physiques ainsi que d'une subvention allouée par l'Agence de l'eau et la région Rhône-Alpes est provisionnée pour répondre à toute opportunité permettant soit de compléter la maîtrise foncière sur les sites déjà gérés soit de s'engager sur l'acquisition d'un nouveau site d'importance.

Marais des Goureux

Pâturage sous convention

L'une des actions du plan de gestion, établi en 2010, concerne la mise en œuvre d'une gestion pâturée des prairies humides du marais des Goureux, soit plus de 8 ha aujourd'hui. Ce mode d'entretien des parcelles en rotation permet de limiter la progression d'espèces invasives, comme le solidage (une plante originaire du Canada), de conserver la roselière, présente sur une petite partie du marais, et les prairies humides riches en biodiversité.

Dans la mesure du possible, le Conservatoire des espaces naturels de l'Isère fait appel à des agriculteurs locaux afin de travailler avec eux sur les sites dont il est gestionnaire. C'est ainsi que le Conservatoire a pris contact avec Jean-Yves Jacquin et Nathalie Faure pour leur proposer la mise à disposition des terrains par le biais d'un prêt à usage gratuit. Ce contrat définit les modalités de pâturage : interdiction d'amender, de retourner les prairies ou d'utiliser des engrais, utilisation d'antiparasitaires non-toxiques, respect des dates de mise en défens des terres. Il a été signé pour un an et sera renouvelé si les deux parties le souhaitent. Les agriculteurs ont ainsi pu mettre en pâture 5 vaches, un taureau et un cheval.

PHOTO : J. LÉPINE/AVENIR

Vaches en pâturage sur le marais des Goureux. Le pâturage sur ce site est défini dans une convention avec des agriculteurs.

Grottes de la Vesciat et des Carrières

Pour le bien-être des chauves-souris

Situées respectivement sur les communes de Ville-sous-Anjou et Sonnay, les anciennes carrières de molasse de la Vesciat et de Sonnay ont été acquises respectivement par la FRAPNA région en 1989 et par le CORA Région en 1990. Ces petites cavités sont connues de longue date par les naturalistes locaux pour abriter, principalement en hivernage, de petites populations de chauves-souris (en particulier des grands Rhinolophes). La gestion de ces 2 sites a été confiée en convention à AVENIR en 2006.

Les opérations conduites en 2011 en partenariat avec l'association local Gère vivante ont, conformément aux notices de gestion, visé principalement à :

- sécuriser les entrées de cavités par la pose d'étais métalliques et réparer les grillages destinés à limiter leur fréquentation ;
- réaliser quelques aménagements intérieurs (pose de briques en terre cuite) favorables à l'installation des chauves-souris ;
- assurer un suivi hivernal régulier des populations.

Brique en terre cuite installée sur les parois pour servir d'abris aux chauves-souris.

PHOTO : J. LEPINE/AVENIR

Marais de Berland

Un suivi serré du Liparis dans le cadre d'un plan national

Pour préserver les espèces végétales et animales les plus menacées, des actions spécifiques et volontaires pour restaurer leurs populations et leurs habitats sont inscrites dans le Grenelle de l'environnement sous le vocable plans nationaux d'action (PNA). Ceux-ci visent à définir les mesures à mettre en œuvre dans cet objectif et coordonner leur application à l'échelle nationale. Le Conservatoire botanique national alpin (CBNA) a été désigné opérateur de la déclinaison régionale du PNA Liparis de Lœsel en raison de la responsabilité de la région Rhône-Alpes dans sa conservation. L'Isère est fortement concernée avec 11 stations dont 3 gérées par le CEN AVENIR (voir article Liparis sur la Réserve naturelle nationale de la tourbière du Grand-Lemps dans La feuille de chêne n°33).

Le marais de Berland est une de ces stations et AVENIR est responsable du suivi des populations de cette discrète orchidée selon un protocole mis au point par le CBNA. Ce protocole définit la méthodologie de prospection sur l'ensemble du territoire d'agrément afin d'estimer les populations et leurs évolutions. Ce suivi a été mis en place sur le marais de Berland depuis 2010 en partenariat avec l'association Gentiana.

Au vu des résultats, ce protocole nous a permis d'améliorer l'effort de prospection et d'avoir une réelle estimation sur l'ensemble du marais.

Nombre de pieds de Liparis de Lœsel comptés lors des prospections depuis 1981

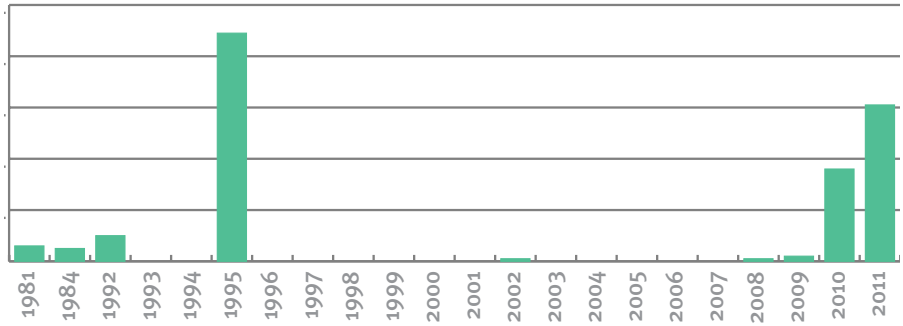

Les Koniks polskis dernièrement arrivés sur la partie Est du marais de Charvas.

PHOTO : P. SUCHET/AVENIR

Marais de Charvas

Arrivée de nouveaux pensionnaires pour l'entretien du marais

Début octobre, c'est dans une atmosphère embrumée que 8 chevaux "tarpans reconstitués" (Konik polski), 4 juments et leurs jeunes de l'année, sont arrivés afin de renforcer l'"équipe de gestion" d'AVENIR.

La venue de ces chevaux est le fruit d'une opportunité. La fondation hollandaise ARK, spécialisée dans la réintroduction d'espèces animales sauvages dans toute l'Europe, proposait le don de ces animaux sous réserve d'offrir aux chevaux des conditions de vie proches de la vie sauvage (ces chevaux sont issus d'une même harde qui vivait avec d'autres dans une zone humide hollandaise de plusieurs milliers d'hectares). Leur but est de développer le caractère primitif des chevaux pour l'entretien d'espaces naturels en limitant au maximum les interventions humaines. Cette éthique étant partagée par le Conservatoire, c'est tout naturellement qu'AVENIR et la fondation ARK ont finalisé cette donation.

Cette démarche fait suite aux résultats très encourageants obtenus avec les différents troupeaux conduits en régie comme sur la partie Ouest du marais de Charvas avec le troupeau de chevaux camarguais. Des équipements de contention ont été réalisés dans le courant de l'été pour les accueillir et garantir au gestionnaire un maximum d'efficacité et de sécurité.

Rustiques, calmes et s'adaptant facilement aux changements de végétation, gageons que ces nouveaux pensionnaires apprécieront leur nouveau cadre de vie.

Les Ens départementaux

Ce n'est pas sans raison que la création d'Avenir en 1985 coïncide avec la loi du 18 juillet 1985 sur les espaces naturels sensibles qui abrogeait celle de 1959 dite des « périmètres sensibles ».
Depuis, Avenir n'a cessé d'apporter son concours à la mise en œuvre d'une politique départementale ambitieuse dans le domaine en participant à la réflexion sur les axes et sites prioritaires de cette politique et en mettant en œuvre la gestion de quelques-uns des sites les plus remarquables du réseau des Ens départementaux.
Le positionnement d'Avenir a bien évidemment évolué dans le temps.
D'abord maître d'ouvrage de la gestion de site, soit pour son compte (marais de Montfort à Crolles en partenariat avec la commune de Crolles à partir de 1989 et marais de la Véronnière en partenariat avec le Sivom* la même année), soit par délégation du Conseil général (marais de Chirens depuis 1991, tourbières de l'Herretang depuis 1994, étang de Lemps entre 1997 et 2005 en partenariat avec Lo Parvi), Avenir est devenu à partir de 2003 prestataire de service du Conseil général à l'issue de procédures de marchés publics.
Cette évolution a certes libéré Avenir de l'obligation de trouver et de gérer des financements croisés et garanti les moyens nécessaires à la mise en œuvre des plans de gestion. Elle présente néanmoins de nombreux inconvénients. Elle peut exposer les gestionnaires historiques de ces espaces naturels à la concurrence de sociétés à vocation strictement commerciale et la reconduction annuelle des marchés ne garantit pas la pérennité de la gestion par le même opérateur.
Les marchés de gestion avec Avenir sur les sites de Chirens, l'Herretang, la Véronnière, Montfort et Montjoux (en co-gestion avec la communauté de communes saint-jeannaise) ont été reconduits en 2011 dans le cadre d'une nouvelle procédure de marché à bon de commande. Avenir apporte par ailleurs sa contribution à la gestion de la tourbière du Peuil.
Le Conservatoire s'est également vu confié le renouvellement du plan de gestion des tourbières de l'Herretang.

*Sivom : Syndicat intercommunal à vocations multiples

Les tourbières de l'Herretang

Des travaux réalisés à l'aide de l'énergie animale.

Fin février 2011, un équipage de 2 meneurs (Earl Les vergers de Chassis - Thierry Bret) équipé de 3 chevaux de trait et accompagné par un élagueur grimpeur ont réalisé, pour le compte du Conseil général de l'Isère, la taille en têtard de 100 saules blancs âgés n'ayant jamais été taillés. Cette intervention a été réalisée de manière à sécuriser le sentier de découverte du site tout en créant des formes pouvant devenir de véritables "Hlm" pour toute une faune inféodée à ce type d'arbre.
L'utilisation de l'énergie animale a été choisie pour son faible impact sur les sols (tourbière et passage sur une prairie de fauche appartenant à un agriculteur), son efficacité dans un contexte d'accès et de sol à forte contrainte et l'éco-bilan de l'opération.
Les rémanents ont été broyés sur place puis étalés à l'aide du cheval sur les portions du sentier en copeaux. De même, une grume de saule (6 m de longueur et 60 cm de diamètre) a été acheminée par les chevaux près de l'observatoire pour remplacer l'ancien tronc utilisé comme banc par les visiteurs. Cette opération a été une réussite, le choix de cette technique ayant contribué pour beaucoup dans l'acceptation de l'agriculteur concerné par un accès obligatoire sur sa parcelle.

PHOTO : A. MERLIN/AVENIR

Évacuation par la traction animale d'un tronc d'arbre suite à son abattage sur les tourbières de l'Herretang.

Le marais de la Véronnière

Les roselières du nord du lac de Paladru sous protection rapprochée !

Depuis une trentaine d'années, on constate une régression très forte des roselières qui bordent le lac. Ce phénomène est dû à plusieurs causes : la variation anarchique des niveaux d'eau du lac, la prédation par des oiseaux ou des rongeurs, l'envahissement des roseaux par les arbustes terrestres, des phénomènes de pollutions anciennes pouvant être encore présents dans les sédiments et l'existence de vagues levées par fort vent du sud formant un batillage qui déchausse les racines des roseaux et amène de nombreux flottants destructeurs.

Pour limiter ce phénomène de batillage, le plan de gestion de 2006 a programmé, avec l'accord de la SCI du lac, des travaux de protection contre les vagues sur le devant de la rive du marais de la Véronnière, entre le port de Paladru et le camping de Montferrat, sur l'emplacement de l'arrêté de protection de biotope des roselières. Ces aménagements consistent en cinq rangées de pieux dits "antibatillage", tressés de bandes de fagots qui vont briser les vagues par fort vent du sud.

Ces travaux, réalisés par l'entreprise Millet, se sont déroulés comme prévu de septembre à novembre (réception des travaux le 11) sans incident notable. La mise en place des pieux a été complétée par une ligne de branchage signalant le périmètre de l'APPB roselière et l'interdiction de pêche et de chasse. Une signalétique va être posée par la SCI du lac en 2012. À la demande de la Direction Départementale des Territoires (DDT) et de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), des protocoles de suivi de ces aménagements sont en cours de mise en place avec l'aide de l'AAPPMA de Paladru.

PHOTO : J. LÉPINE/AVENIR

Aménagements anti-batillage sur le lac de Paladru au niveau de la roselière du marais de la Véronnière.

Le marais de Chirens

Sauvetage des amphibiens de Baudiné

Afin de sécuriser le captage d'eau potable exploité par la Communauté d'agglomérations du Pays Voironnais (CAPV) tout en préservant l'existence d'espèces d'amphibiens protégés, une action visant à transférer les amphibiens du site vers le marais de Chirens a été validée par le Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) et initiée en 2011.

Cette action se décompose en deux opérations qui se sont succédées dans le temps.

La première, en début de saison, menée par la LPO - Isère, a consisté en la mise en place des filets pour capter les amphibiens venant se reproduire dans l'ancienne pisciculture et le bassin d'infiltration. Ce sont ainsi plus de 1 200 individus de 8 espèces (dont plus de 97 % de Tritons palmés) qui ont été transférés vers différents points dans le marais.

La seconde opération plus tardive en saison et conduite par AVENIR visait plus spécifiquement à transférer le crapaud accoucheur qui est, lui, plus tardif que la majorité des amphibiens et capable de se reproduire jusqu'en juillet/août. Là encore, ce sont plus de 1 100 individus de 4 espèces qui ont été transférés avec près de 900 têtards d'Alyte accoucheur (soit 80 % du total des captures de cette seconde opération).

PHOTO : J.-L. GROSSI

Alyte accoucheur

Ces opérations seront reconduites pendant trois saisons afin d'"épuiser" le gisement local d'amphibiens et ainsi pouvoir récupérer les individus qui, non matures en 2011, reviendront pondre en 2012, 2013... Les bassins utilisés par les amphibiens ont été condamnés et seule a été maintenue une petite mare qui servira de piège pour attirer les amphibiens à la période de la reproduction et ainsi de compléter le transfert du maximum d'individus à l'issue des trois années de capture sur cette mare piège. Cette dernière sera à l'issue supprimée définitivement en ayant optimisé les chances de transfert des populations d'amphibiens présents.

Il nous reste aujourd'hui à suivre la diminution des captures durant les prochaines années et ainsi confirmer le succès de cette opération.

Les ENS locaux communaux

La mise en œuvre du schéma directeur des espaces naturels sensibles par le département de l'Isère en 2003, et renouvelé en 2010, a insufflé une vraie dynamique sur l'ensemble du département conduisant à la labellisation de 64 ENS locaux communaux et 14 ENS locaux intercommunaux. Souvent pleines de bonne volonté, les communes ou communautés de communes se trouvent vite démunies lorsqu'il s'agit de présenter le projet à leurs habitants et surtout de mettre en œuvre les opérations de gestion programmées dans le plan de préservation et d'interprétation du site. C'est pour répondre à ce besoin d'accompagnement technique qu'AVENIR apporte son assistance à la gestion des ENS locaux. Cette dernière prend la forme de conseils et de recommandations dans la conduite des opérations de gestion, en particulier au moment de la rédaction des cahiers des charges, tant pour les opérations de suivi scientifique que pour les travaux à réaliser dans le cadre de la restauration de milieux naturels ou l'installation d'équipements de découverte. Grâce aux subventions du Conseil général, AVENIR a ainsi pu accompagner une douzaine de collectivités (cf carte page 5) dont celles de Le Cheylas (site alluvial de la Rolande), de Tignieu-Jameyzieu (marais de la Léchère), de Beaufort (les Fontaines), du Sappey-en-Chartreuse (marais des Sagnes) et de la Communauté de communes des Vallons du Guiers (étang des Nénuphars) qui ont chacune souhaité une implication plus importante et en continu d'AVENIR sur l'ensemble des actions de gestion de leurs ENS respectifs. Ce partenariat se concrétise dans une convention de gestion globale des sites concernés.

PHOTO : A. MERLIN/AVENIR

Butte d'observation surplombant le marais de la Léchère.

Le marais de la Léchère

Restauration du site

Les travaux de restauration hydraulique du marais et les aménagements pédagogiques, prévus au plan de gestion de l'ENS du Marais de la Léchere à Tignieu-Jameyzieu, ont été réalisés de juillet à décembre 2011. AVENIR en a assuré la maîtrise d'œuvre pour le compte de la commune. Le Conservatoire a ainsi réalisé les pièces techniques du dossier de consultation et assuré l'analyse des offres, la mise en œuvre et le suivi des travaux.

Les travaux hydrauliques, réalisés par l'entreprise Jordan (Saint-Chef) ont consisté à créer deux surverses, sous la forme de passages à gué, ainsi que deux batardeaux sur le cheminement sud et à l'exutoire au nord afin de permettre la conservation d'une hydratation minimale nécessaire au site tout en gérant l'évacuation de l'excédant d'eau, y compris pendant les épisodes de crues centennales.

Les travaux "de charpente" pour la mise en place du sentier pédagogique ont été conduits en novembre par l'entreprise B3D (Le Sappey-en-Chartreuse). Les aménagements (la plateforme d'observation, la passerelle, le caillebotis et le caillebotis nordique) ont été réalisés en mélèze et en acacia.

Voilà, le marais s'est paré de ces plus beaux habits pour accueillir au mieux le public. Un livret pédagogique en cours de réalisation accompagnera le visiteur d'ici le printemps. Son inauguration est prévue à l'automne 2012 mais vous pouvez d'ores et déjà profiter de cet écrin de nature...

PHOTO : C. BALMAIN/AVENIR

Batardeau

PHOTO : G. PASQUIER/AVENIR

Caillebotis

La Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps

Des conventions pour la gestion

Le Conservatoire des espaces naturels de l'Isère est propriétaire d'un petit étang au nord du site (1 ha). Le Conseil général délègue au Conservatoire, depuis déjà plusieurs années, la gestion des parcelles (3,9 ha) dont il est propriétaire autour de la tourbière. En 2010, la commune de Le Grand-Lemps a fait de même pour ses terrains (2 ha), situés au sud. En 2011, c'est la SCI du lac du Grand-Lemps (52 ha) qui a signé une convention d'adhésion à la préservation de la Réserve naturelle.
Avec tous ces accords sur le foncier qui concernent l'ensemble de la Réserve naturelle, une partie de son périmètre de protection et quelques parcelles situées à l'extérieur, il y a désormais, au-delà du réglementaire, une cohérence concrète dans la mise en œuvre de la gestion du site.

Le chien viverrin comme riverain

Ça y est ! Après avoir vainement pisté, en 2009 et 2010, les empreintes qu'il laissait dans la neige, la génétique a permis de démasquer le "petit caniche" qui plongeait à l'eau de temps en temps. Des crottes récupérées sur la Tourbière ont été analysées en 2011 par le laboratoire d'écologie alpine de Grenoble et ont confirmé que c'était bien celles d'un chien viverrin ! Ce petit canidé ressemble au croisement entre un blaireau et un raton-laveur. Originaire d'Extrême-Orient et échappé d'élevages russes dans les années 1930, il colonise l'Europe de l'Ouest.

PHOTO : J.-F. NOBLET

Chien viverrin

Une animation grandissante !

La Communauté de communes de Bièvre-Est a financé, pour la 2e année, l'équivalent d'une journée hebdomadaire d'animation sur la Réserve naturelle. Grâce à cette implication, le gestionnaire a pu accueillir un public essentiellement local et varié. Les structures sur le territoire de l'intercommunalité bénéficient toujours d'interventions gratuites. Des groupes de tous niveaux ont participé aux animations, de la petite enfance à l'enseignement supérieur. Ils ont pu observer les Busards Saint-Martin, créer des refuges pour la faune, pêcher dans une mare, profiter d'une nuit noire pour admirer les étoiles, compter les amphibiens en migration, hululer de plaisir avec les chouettes, faire une balade gourmande, bref fêter la Nature !
Avec le nouvel animateur arrivé fin 2010, l'essor constaté en termes d'accueil du public confirme bien l'intérêt porté par la population à la découverte de son Environnement

Bilans de la fréquentation des animations sur la Réserve en 2010 et 2011

	2010	2011
Nombre total d'interventions	**34**	**46**
Nombre d'interventions scolaires	11	19
Nombre de groupes hors scolaires	6	5
Nombre de groupes constitués sur place	17	25
Nombre total de participants	**484**	**852**
Nombre d'adultes		437
Nombre d'enfants		415

PHOTO : V. MILLAT

Une animation sur le Jardin de Tourbières.

La police en interservices pour la Nature

Veiller au respect de la règlementation est une des missions centrales confiées au gestionnaire de Réserve naturelle. Le conservateur est d'ailleurs assermenté pour relever des infractions.
Le personnel de la Réserve a ainsi pris part à une opération "coup de poing" pilotée par l'État. L'objectif était d'appréhender les conducteurs de véhicules à moteur tous-terrains hors des routes ouvertes à la circulation publique.
Avec l'appui d'un hélicoptère pour le repérage des contrevenants, une trentaine d'agents de l'ONCFS*, de l'ONEMA*, du Conseil général, des Réserves naturelles et de la gendarmerie nationale ont été postés en Isle Crémieu. Les secteurs contrôlés concernent des prairies sableuses complètement ravagées par le passage des quads et moto-cross, alors que des Tortues cistudes y pondent.
La presse a été invitée à relayer l'information pour sensibiliser les usagers et cadrer cette activité qui prend de l'ampleur en impactant les milieux naturels.

*ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
*ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

Connaître pour mieux gérer

Connaître, protéger, gérer, valoriser, telles sont les 4 missions fondamentales que se sont donnés tous les conservatoires de France. La première est incontournable car pour protéger au mieux les milieux naturels, il est indispensable de les connaître. Pour ce faire, Avenir conduit des inventaires de milieux naturels à l'échelle du département en y associant largement les acteurs fournisseurs de données naturalistes (associations naturalistes, associations locales de protection de la nature, Conservatoire Botanique National Alpin...). Ces inventaires de référence doivent d'une part permettre aux décideurs et aux porteurs de projet de disposer des informations sur la localisation de certains milieux naturels à fort enjeu, mais également de définir les priorités d'intervention du Conservatoire et de l'ensemble des acteurs de la préservation de la biodiversité.

Engagé en 2010, le complément de l'inventaire des zones humides portant sur les petites zones humides de moins de 1 hectare s'est poursuivi en 2011. Une expérimentation d'inventaire des remblais en zones humides a été conduite conjointement cette même année. Le dossier de prise en considération des pelouses sèches de l'Y grenoblois s'est terminé en 2011.

Les pelouses et coteaux secs de l'Y grenoblois

Premier bilan de l'inventaire

En 1999, avec la cartographie des pelouses et coteaux secs de l'Isle Crémieu, le Conservatoire s'est lancé dans l'acquisition de données et le porter à connaissance des enjeux des pelouses sèches du département, enjeux très sous-estimés jusqu'alors.

La région grenobloise, bien connue des botanistes pour ses colonies méridionales, était bien sûr un espace de choix pour cette action de cartographie. Compte tenu de l'importance du territoire, un programme triennal d'étude a été entrepris avec le phasage suivant : 2009, les balcons de Belledonne ; 2010 : le sud grenoblois, 2011 : le versant méridional de Chartreuse et les contreforts Nord-Est du Vercors.

Ces Dossiers de Prise en Considération (Dpc) se sont appuyés sur le partenariat avec le Cbna* et Gentiana en ce qui concerne les espèces et les habitats, avec l'Adayg*, l'Adabel*, la Fai* et la chambre d'agriculture pour le volet agricole. En raison de la très grande surface à prospecter, des stages d'études de 6 mois ont été proposés à des étudiants en fin de cursus de Master biodiversité : sur Belledonne, Bilkisse Aboudou, Chartreuse, Armelle Loffredo et Marie Champagne et Vercors Nord-est, Benjamin Grange. Sans leur travail, souvent très physique de parcours des coteaux, ces inventaires n'auraient pu présenter une telle précision.

Un Dpc contient une description écologique et socio-économique de son territoire d'étude, une description des habitats de coteaux secs, la cartographie des habitats, des listes d'espèces et des fiches de porter à connaissance communales systématiquement envoyées aux communes avant publication.

PHOTO : B. GRANGE/AVENIR

La transmission des données brutes concernant la localisation des pelouses et coteaux secs d'intérêt patrimonial a déja contribué à la mise en place de la Trame Verte et Bleue prévue dans les lois dites "Grenelle II" et déjà anticipée par le Scot* de la Région Grenobloise. La cartographie des habitats de pelouses et coteaux secs de Belledonne a également servi de base aux mesures agrienvironnementales proposées par le Conseil général de l'Isère en 2012.

Cette action s'inscrit dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs contractées entre le Conservatoire, le Département et la Région.

*Cbna : Conservatoire botanique national alpin
*Adayg : Association pour le développement de l'agriculture dans l'Y grenoblois
*Adabel : Association de développement de l'agriculture en Belledonne
*Fai : Fédération des alpages de l'Isère

Le bilan de l'inventaire en chiffres

Secteur d'étude	Nombre de communes	Surface d'habitats de coteaux secs (en hectares)	Nombre d'espèces protégées nationales et régionales	Nombre de déterminantes Znieff
Belledonne 2009	37	671	4	12
Sud-grenoblois 2010	16	380	2	13
Chartreuse méridionale 2010-2011	29	1019	8	17
Vercors Nord-Est 2011	11	835	12	8
Total	**93**	**2905**		
Isle Crémieu 1999		1561		

PHOTO : C. ESPRIT/AVENIR

Inventaire des remblais en zone humide

Dans la continuité de l'inventaire des zones humides de l'Isère

Dans un département comme l'Isère où la pression foncière est importante et où les terrains libres de toutes occupations humaines sont rares, en particulier dans certains territoires contraints comme les vallées alluviales, les zones humides sont régulièrement remblayées avant d'être souvent urbanisées. En application de la loi sur l'eau et du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée, les maîtres d'ouvrage détruisant des zones humides sont dans l'obligation de restaurer l'équivalent du double de surface de zone humide détruite. Le déremblaiement peut constituer un type de mesure compensatoire mais cette mesure nécessite cependant de connaître la localisation, la surface et la nature des remblais existants sur le territoire. En concertation, et grâce aux financements du Conseil général et de la Direction départementale des territoires de l'Isère, AVENIR a engagé d'une manière expérimentale l'inventaire des remblais en 2011 sur une partie des territoires du Grésivaudan et de Chartreuse - Guiers.

Afin de récolter des informations sur la localisation des remblais, un appel à contribution auprès des partenaires (associations, syndicats de rivières, Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA), Office national des forêts (ONF)...) et des communes concernées a été lancé en mars 2011. Le peu de réponses obtenues a nécessité un important travail supplémentaire de repérage sur photo aérienne suivi d'une vérification systématique sur le terrain avec renseignement d'une fiche descriptive standardisée.

Ainsi, 202 remblais d'une surface de 50 m² à plus de 12,5 ha ont été répertoriés et cartographiés. Ces derniers représentent une surface moyenne de 7000 m² et une surface totale de 141,9 ha de zones humides remblayées. En plus d'apporter des informations pertinentes sur l'utilisation des remblais (50 % servent de plateforme de stockage) ou sur la présence de plantes invasives (plus de 50 % des cas), ce travail permet donc de disposer d'un inventaire et d'une base de données des remblais en zones humides facilement consultable pour les opérateurs cherchant des espaces à restaurer dans le cadre de mesures compensatoires à mettre en œuvre.

Cependant, la généralisation de cet inventaire à l'ensemble du département nécessiterait l'implication d'un large panel d'acteurs présents localement sur les territoires et/ou son intégration dans des procédures du type contrat de rivière.

PHOTO : G. PASQUIER/AVENIR

La Renouée du Japon. Cette plante est typique des remblais qu'elle colonise en couvrant massivement la surface.

Accompagnement des politiques territoriales de préservation du patrimoine naturel

Les collectivités locales ont souvent des difficultés pour intégrer les problématiques liées aux espaces naturels dans l'aménagement global de leur territoire. Par ailleurs, elles n'ont pas toujours l'expérience ou la compétence technique et scientifique pour apprécier parfaitement les enjeux leur permettant de prendre en compte le patrimoine naturel suffisamment en amont de leur stratégie d'aménagement. S'appuyant sur des compétences scientifiques reconnues en matière de connaissance de la faune et de la flore et sur son expérience dans la gestion des milieux naturels, Avenir apporte son expertise et ses conseils dans :

- **l'aide à l'émergence d'opérations collectives de préservation, restauration et reconquête des milieux naturels,**
- **l'accompagnement des collectivités et de certains acteurs ruraux et industriels dans la prise en compte des milieux naturels dans leurs actions d'aménagement du territoire et de préservation du patrimoine naturel.**

Cette action se traduit entre autres par :

- **une participation aux procédures relatives à l'aménagement du territoire (Dta*, Scot*, Plu*, schémas de secteurs, schémas locaux, grands projets d'infrastructures...),**
- **une participation ou une animation de certaines politiques territoriales (Cle* de Sage*, comités de pilotage des contrats de milieux ou des contrats de rivières, comités de pilotage locaux d'Ens ou de Rnr, politiques corridors écologiques...),**
- **une assistance technique de proximité auprès des collectivités (services environnement des collectivités territoriales, collectivités locales) gérant des espaces naturels.**

*Dta : Direction territoriale d'aménagement
*Scot: Schéma de cohérence territoriale
*Plu : Plan local d'urbanisme
*Cle : Commission locale de l'eau
*Sage : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

Bièvre-Valloire

Vers un contrat corridors biologiques

Le Syndicat mixte du Pays de Bièvre-Valloire travaille en association avec le bureau d'étude Suisse (Econat-concept), ayant conduit une partie des études initiales, et Avenir, à la mise en place de la concertation autour de ce projet afin de faire émerger des projets pouvant être éligibles. Ce contrat de territoire "corridors biologiques" devra être conclu sur la base d'un programme détaillé d'actions, planifié sur une période de 5 ans et précisant dans un document contractuel les engagements techniques et financiers réciproques de la Région, de la structure porteuse du contrat, des maîtres d'ouvrage des actions et des autres financeurs.
Cette action pourrait préfigurer la mise en œuvre de projets nationaux comme la "Trame verte et bleue" qui désigne officiellement depuis 2007 un des grands projets français issu du Grenelle de l'Environnement. C'est un outil majeur d'aménagement du territoire pour ce qui concerne la restauration écologique du territoire en France.
Ce projet devra être décliné régionalement au travers de l'élaboration du Schéma Régional de Cohérence Écologique (Srce) de la région Rhône-Alpes. Un séminaire de lancement a eu lieu le 19 mai 2011 au siège de la Région Rhône-Alpes.

PHOTO : J.-L. GROSSI/AVENIR

Bord de route enherbé et barrière anti effarouchement permettant le passage de la faune au dessus de la ligne Tgv

Ce schéma, co-élaboré par l'État et le Conseil régional, participe à la préservation, à la gestion et à la remise en bon état des continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines. L'occasion est aujourd'hui donnée aux acteurs du territoire Bièvre-Valloire, grâce au contrat corridor, de participer à la construction de ces outils en étant accompagné financièrement par la Région* au titre de sa politique en faveur du patrimoine naturel, mais également complété par d'autres financeurs comme le Département ou l'Agence de l'eau notamment pour les projets relevant de la trame bleue.

* taux moyen de 50 % pour les actions correspondant à ses critères d'intervention et une subvention totale accordée par la Région ne pouvant excéder 1 000 000 € par contrat

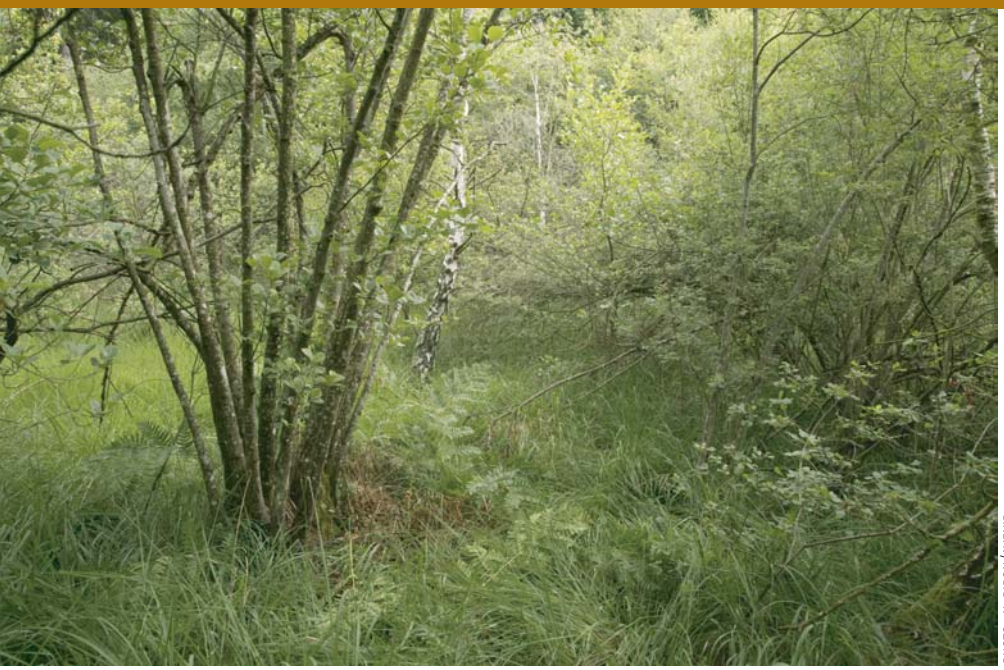

PHOTO : N. BIRON/AVENIR

Combe de Mollard Beaumont, Roybon

Bassin de la Galaure en Chambaran Isère

Un plan de gestion pour la restauration de zones humides

Le massif de Chambaran a été fortement enrésiné au XXe siècle avec des essences souvent exotiques (Pin weymouth, Douglas, Thuya…). Ces plantations ont fortement impacté l'état de conservation de nombreux vallons humides. En 2007, l'Office national des forêts (ONF), en partenariat avec notre Conservatoire, avait réalisé des opérations expérimentales de restauration de ces zones humides dans le cadre d'un projet Leader Chambaran.

Pour poursuivre et approfondir cette action, l'ONF et AVENIR ont mis en place en 2011 un programme ambitieux qui concerne 30 ha de zones humides répartis sur dix sites situés en forêt domaniale de Chambaran en tête de bassin de la rivière Galaure. Ce projet concerne également sept sites sur terrains privés sur la partie drômoise du bassin versant, en partenariat avec le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et l'antenne Drome-Ardèche du CREN. Il est financé par l'Agence de l'eau Rhône Méditérranée Corse et l'ONF, et s'inscrit dans le cadre du contrat de rivière de la Galaure porté par le Syndicat Interdépartemental du Bassin de la Galaure (SIBG).

AVENIR a réalisé, au cours de cet été 2011, l'état initial de la flore et des habitats naturels des dix sites situés en Isère en tête de bassin versant. À partir de ce travail, AVENIR a également produit des préconisations de gestion qui seront intégrées au plan de gestion rédigé par l'ONF puis dans l'aménagement forestier de la forêt domaniale pour assurer leur pérennité. Les zones humides concernées du coté Isère se distinguent en deux grands types : les tourbières de pentes et les boisements humides de bord de cours d'eau.

Les tourbières de pentes sont issues de suintements à l'origine de sols gorgés en eau où dominent les sphaignes qui forment des tapis verts et spongieux. Bouleaux, aulnes et saules structurent ces tourbières qui deviennent vite impénétrables.

Les boisements humides se situent en bordure de petits cours d'eau à l'écoulement plus ou moins marqué. Naturellement dominés par l'Aulne glutineux et le Frêne élevé, ils ne présentent pas une diversité de plantes supérieures élevée mais assurent une fonction de régulation de l'eau importante et les souches riveraines constituent un habitat aquatique intéressant, notamment pour l'Écrevisse à pattes blanches. Tous ces milieux abritent des plantes patrimoniales comme l'Osmonde royale et la petite Scutellaire dont les stations ont été cartographiées à cette occasion. Cette étude constitue l'état initial des travaux de restauration de 2012 et du suivi scientifique qui va être mis en place.

PHOTO : M. BÉRENGER/AVENIR

Petite Scutellaire

PHOTO : R. MARCIAU/AVENIR

Osmonde royale

PHOTO : N. BIRON/AVENIR

Coussinet des bois

PHOTO : M.JUTON/AVENIR

À gauche : aire d'atterrissage de vol libre, Saint-Hilaire-du-Touvet.

À droite : via corda, Gresse-en-Vercors.

PHOTO : M.JUTON/AVENIR

Les espaces naturels et les sports de pleine nature

Le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

La gestion des sports de pleine nature est une compétence obligatoire du Conseil général. À cette fin, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) a été créée, regroupant au sein de cette instance de concertation l'État, les collectivités, le mouvement sportif et les acteurs touristiques et environnementaux. Elle a pour objectif de décliner le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). Ce plan s'articule autour de quatre axes majeurs.

- Promouvoir les sports de nature et les activités associées.
- Améliorer l'accessibilité des différents publics, pérenniser et sécuriser les lieux de pratiques.
- Prendre en compte les enjeux environnementaux pour raisonner l'usage des lieux de pratiques.
- Favoriser la concertation entre l'ensemble des usagers des espaces naturels.

Dans la mise en œuvre du PDESI, le Conseil général de l'Isère a sollicité le Conservatoire des espaces naturels de l'Isère afin de piloter la démarche environnementale expérimentale. Il a été demandé au Conservatoire d'élaborer un outil de diagnostic environnemental préalable à toutes inscriptions des sites et de réaliser ces diagnostics. En 2011, l'expérimentation a été testée sur les territoires du Parc naturel régional du Vercors, la plaine de la Bièvre et l'ensemble du département pour le sport de vol libre. Le principe est d'évaluer les enjeux environnementaux et les interactions liées aux usages sportifs. Pour une première année de mise en œuvre, ce sont près de 10 sites sportifs de pleine nature qui ont fait l'objet d'un diagnostic environnement et d'une inscription au PDESI. On peut citer notamment, le site de vol libre du Courtet, les falaises d'escalade de Lans-en-Vercors ou encore le scialet de Malaterre.

La démarche partenariale avec le Conseil général de l'Isère va se poursuivre en 2012. AVENIR va continuer à assurer le pilotage de la démarche environnementale du PDESI. Ce pilotage s'effectue avec l'ensemble des partenaires du monde sportif, environnemental et institutionnel. Les diagnostics vont concerner une vingtaine de sites étendus à d'autres territoires comme la Chartreuse. Ils seront réalisés par une écologue indépendante de l'Isère ayant une bonne connaissance du milieu sportif.

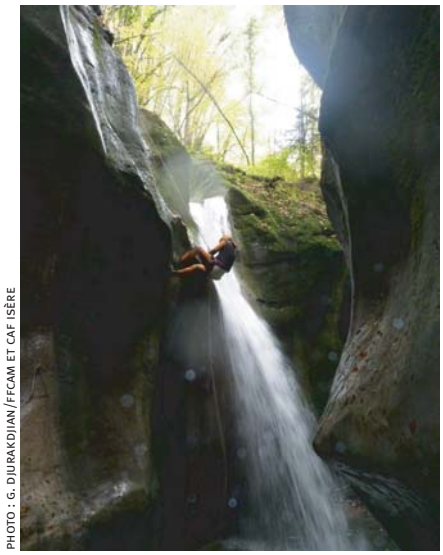

PHOTO : G. DJURAKDJIAN/FFCAM ET CAF ISÈRE

À gauche : canyonning dans le Canyon du Furon, Engins.

À droite : spéléologie dans la grotte de la Ture, Autrans.

PHOTO : M.JUTON/AVENIR

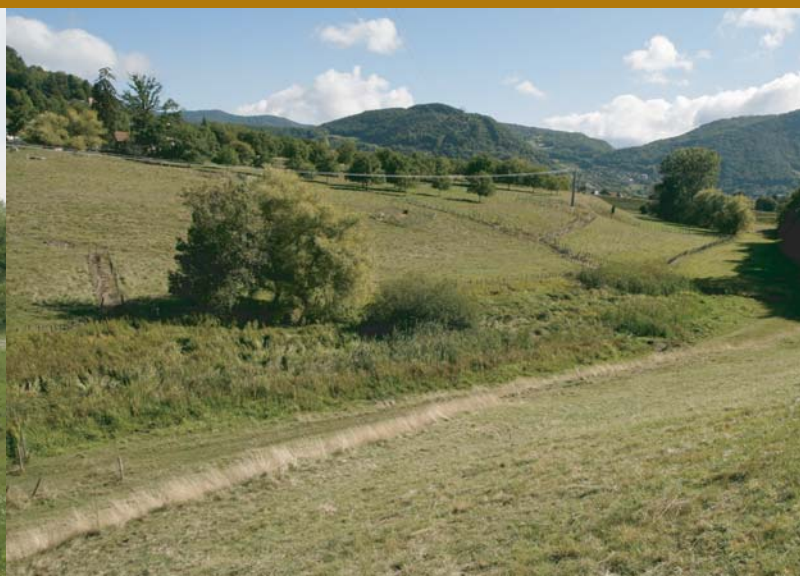

Le Coteau du Corezin, Velanne (à gauche) et Les Bordes, Voiron (à droite). Photos : N. Biron / Avenir

Inventaire des zones humides de l'Isère

Bilan intermédiaire de l'actualisation de l'inventaire des petites zones humides

Dans la continuité de l'année 2010, 2011 a été marqué par la poursuite d'inventaires de zones humides comprises entre 1000 m² et 10000 m² grâce aux financements de nos trois partenaires que sont l'Agence de l'eau, le Conseil général et le Conseil régional.

Le nombre de zones humides en Isère passe donc à 1664 (1335 en 2010 et 1230 en 2009) pour une surface de 47 714 ha (47 000 ha en 2010 et 46 700 ha en 2009) soit 6,4 % de l'Isère (6,3 % en 2010, 6 % en 2009). 38 zones humides de l'inventaire ont fait l'objet d'une modification de délimitation (contre expertise par des bureaux d'études, prospections complémentaires, suppression des habitations, inventaire communal des zones humides dans le cadre des Plu).

Cet inventaire permet de compléter et de mettre à jour les données afin que les collectivités et bureaux d'études travaillant sur les documents d'urbanismes notamment les Plu (Plans Locaux d'Urbanisme) disposent d'un inventaire le plus à jour possible. La mise à jour est disponible sur l'interface Carmen du site d'Avenir depuis février 2012 conformément à l'engagement pris lors du comité de pilotage zones humides du Conseil général de janvier 2009. Suite à plusieurs sollicitations de partenaires, la plaquette de l'inventaire est également disponible en téléchargement sur le site d'Avenir car il n'en reste qu'une petite dizaine d'exemplaires papiers.

Au cours de l'année 2011, 34 demandes ont été faites auprès d'Avenir par des bureaux d'études ou des communes pour obtenir les informations graphiques de l'inventaire des zones humides ou des précisions quant à sa réalisation. Ces demandes se répartissent comme suit :

- 6 demandes faites par des bureaux d'études (études d'impact et révision de Plu)
- 12 demandes directes de communes ou de communautés de communes
- 11 demandes de justification de délimitation par l'État (Ddt et Dreal)
- 5 demandes d'information ou de délimitation (Frapna, syndicat agricole, syndicats mixte, Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Bièvre (Smabb), Parc naturel régional de Chartreuse).

Ces demandes ont été faites tout au long de l'année, malgré la mise en ligne de l'inventaire sur notre site Internet et le porter à connaissance du Préfet à destination des mairies.

Les sollicitations ont surtout concernés des contestations de délimitation majoritairement faites par des mairies et des demandes de justifications de délimitation par les services de l'État.

Nombre de zones humides ajoutées à l'inventaire en 2011 par secteur géographique

Bièvre	17
Varèze - Sanne	21
Chambaran - Galaure	40
Fure - Paladru	38
Quatre vallées	38
Affluents Rhône amont et et Est lyonnais	104
Bourbre	98
Drac amont	5
Chartreuse Guiers	42
Gresse Lavanchon	9
Grésivaudan	12
Matheysine	4
Romanche - Drac aval	2
Total	**430**

Pour consulter la cartographie à jour des zones humides inventoriées, rendez-vous sur le site Internet d'Avenir : **http://avenir.38.free.fr**

Fête de la Nature 2011 à Chirens

La journée de découverte du patrimoine naturel du marais de Chirens a été organisée par le Conservatoire des espaces naturels de l'Isère dans le cadre de la cinquième édition de l'opération nationale "La fête de la nature", qui se déroulait cette année du 18 au 22 mai. Cette journée de découverte a eu lieu le dimanche 22 mai 2011, de 10h à 16h.

Le sentier de découverte du marais de Chirens a servi de fil conducteur à cette journée de découverte du patrimoine naturel local grâce à des ateliers thématiques disséminés sur tout son long.

Cette journée de découverte s'est faite en même temps qu'un pucier, à proximité de l'entrée du sentier de découverte, organisé par l'association des assistantes maternelles de la commune "La ronde des Nounous".

Le site a été principalement visité par un public familial.

Le Dauphiné libéré février 2011 (ci-contre) et novembre 2011 (ci-dessous).

VENON

Une exposition en ouverture de l'assemblée générale de Venon Paysage et Patrimoine

L'association Venon Paysage et Patrimoine a présenté, ce vendredi, l'exposition du Conservatoire des Espaces Naturels de l'Isère (Avenir) sur les pelouses et coteaux secs remarquables de l'Y Grenoblois et des Balcons de Belledonne en ouverture de son assemblée générale annuelle.

Une surface importante de coteaux secs

De cette présentation il en ressort que la commune de Venon possède une surface importante de coteaux secs à haute valeur patrimoniale.

Ces milieux étaient autrefois plus nombreux encore grâce à une agriculture traditionnelle d'élevage nécessitant des prairies de fauche et des lieux de pâture. Ces derniers sont en régression. La déprise agricole laisse regagner les boisements dans les parties hautes et raides et l'urbanisation occupe le pied du coteaux ensoleillés.

Au milieu, le mitage de l'urbanisme et le boisement se combinent négativement.

« Nos collines sont des écosystèmes très fragiles »

Proches des habitations et en continuité avec les prairies plus productives, les pelouses doivent être pâturées en système extensif et permettre ainsi de maintenir le milieu ouvert et de favoriser ou conserver la présence d'espèces patrimoniales.

Maryline Marchand, Présidente de VPP a soulignée que « Nos collines sont des écosystèmes très fragiles où on observe la présence d'espèces touristiques et fantastiques à sauvegarder ».

L'assemblée générale de l'association a ensuite replacé cette exposition dans le cadre des activités de l'association, elle a fait le point sur les activités de l'année écoulée (restauration de l'église de Venon, sauvegarde du paysage, sentiers, actions de sensibilisation au patrimoine) et débattu avec ses adhérents des projets pour l'année à venir.

Evelyne MORNIER

Maryline Marchand, présidente de l'association Venon Paysage et Patrimoine (sur la droite) a commenté l'exposition du Conservatoire des espaces naturels de l'Isère.

ENVIRONNEMENT Dans le cadre de l'opération nationale annuelle "Chantiers d'automne"

Pour préserver un pan de la colline du Murier

Le coteau des Périlles a tout récemment fait l'objet d'une opération de sauvegarde menée par le conservatoire des espaces naturels de l'Isère.

Situé sur les collines du Murier en territoire communal de Saint-Martin-d'Hères, le coteau des Périlles appartient à l'extrémité méridionale des collines du massif de Belledonne. Cette exposition en plein sud, sa pente très abrupte et son sol calcaire constituent un environnement de choix pour les plantes méridionales, les orchidées des pelouses à brome et pour les animaux recherchant la chaleur : les papillons, les lézards verts, mantes religieuses, sauterelles et quelques serpents.

La forêt avoisinante gagne du terrain…

Participant à l'opération nationale annuelle "Chantiers d'automne", l'association Avenir a organisé un chantier sur ce coteau. Créée en 1985 à l'initiative d'élus et d'associations de protection de la nature, Avenir (Agence pour la valorisation des espaces naturels isérois remarquables) agit pour la protection et la gestion des espaces naturels du département.

Avec l'aide de quelques bénévoles, le chantier, coordonné par Roger Marciau, a procédé au débroussaillage et au dégagement de clôture en prévision de la mise en place d'un pâturage au printemps, avec l'installation probable d'un troupeau de chèvre. Sans activité d'élevage, la forêt avoisinante gagne progressivement du terrain et remplace les herbes sèches. Rosiers et pruniers sauvages s'y enracinent aisément mais ne sont pas aussi invasifs que le cornouiller sanguin qui avait déjà colonisé une bonne partie des deux hectares du coteau pâtré par Avenir.

Équipés de sécateurs, les bénévoles et les agents du conservatoire ont débroussaillé le site en sectionnant arbres et arbustes à l'orée du bois. Si tous n'étaient pas engagés écologiquement, ils ont été au moins sensibles au plaisir de la nature, à son air vivifiant et au dépaysement occasionné, loin de toutes sources de pollutions, de l'air et sonore.

Nathanaël CHAUET

Les bénévoles, sécateur à la main, ont procédé au débroussaillage et au dégagement de clôture sur le coteau des Périlles, un pan de la colline du Murier. Un pâturage pourrait s'y installer au printemps prochain.

Les participants ont évolué sur des pentes abruptes.

"Avenir" protège et valorise plus de 630 hectares

L'association Avenir rassemble autour d'élus locaux et de fonctionnaires, les amoureux de la nature, naturalistes, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs et randonneurs représentés par leurs fédérations départementales.

Son action s'inscrit dans le cadre d'un réseau national de conservatoires regroupés au sein de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels de France.

Sur le plan départemental, Avenir étudie, protège, valorise plus de 630 hectares de terrains répartis sur une trentaine de sites, principalement des marais de plaine et de moyenne montagne. Ces zones humides, souvent considérées comme insalubres, jouent pourtant un rôle prépondérant dans la biodiversité, spécifiquement ornithologique.

Avenir effectue également, dans une moindre mesure,

Le Dauphiné libéré septembre 2011 (ci-contre), février 2011 à gauche et septembre 2011 à droite (ci-dessous).

TIGNIEU-JAMEYZIEU

Le marais de la Léchère ressuscité

Les travaux du marais de la Léchère sont de longue haleine. Ils visent à préserver sa faune et sa flore, et à le ramener à son état initial d'espace naturel. Autrefois, en fonction de l'agriculture et de l'élevage, la lèche était coupée. Peu à peu, en raison de la diminution de l'activité, la lèche n'a plus été coupée et les arbres, arbustes… ont envahi le marais.

Or, il a l'avantage d'être bien desservi, d'être naturellement protégé, et d'avoir un fort intérêt biologique. Il a été classé site labellisé Espace naturel sensible ; bénéficiant d'un plan de gestion validé sur cinq ans. La commune s'est engagée avec plusieurs partenaires : Avenir (agence pour la "valorisation des espaces naturels isérois remarquables"), Le Parvi, conseil général de l'Isère qui assure du soutien technique et financier. La municipalité continue d'acquérir des parcelles.

Amphibiens, libellules, papillons, plantes…

Les premiers travaux ont été effectués en 2008, d'autres ont suivi chaque année. De la végétation a été fauchée et broyée, des saules, aulnes, bourdaines dessouchées au cœur du marais, où des papillons remarquables ont été vus. Une petite mare a été découverte et nettoyée des matériaux en décomposition. Une clairière en voie d'enrichement a été rouverte. Des racines et des grosses pierres ont été retirées.

Pour l'aménagement de la zone humide, les digues ont été remises en état ; le cheminement et le redimensionnement des passages d'eau, le rééquilibrage de la terre, ont été réalisés, ainsi que le tracé du sentier de découverte, très demandé. Il reste à poser un caillebotis, et le panneau d'entrée comportant des informations sur l'euphorbe, plante rare…

L'inauguration est prévue pour la Journée du patrimoine en 2012… Les personnes intéressées pourront ensuite voir des amphibiens, comme la rainette verte qui semble apparemment bien se porter, mais aussi des libellules, papillons, plantes…

Hélène Marchand, élue responsable de la commission environnement, est fière des travaux réalisés au marais de la Léchère. Ils visent à préserver sa faune et sa flore, et à le ramener à son état initial d'espace naturel.

VOUREY

Des chevaux pour des travaux

Quoi de plus banal dans nos campagnes que la création de clôtures ? En revanche, ce qui tend à disparaître, c'est lorsque le cheval prête main-forte à l'homme pour ses pénibles travaux. "Avenir", conservatoire des espaces naturels de l'Isère, est gestionnaire d'un bout de campagne à Vourey : le marais des Goureux. Afin d'entretenir les prairies et d'éviter que ces milieux ne se referment, un éleveur local va mettre cinq génisses en pâture sur plusieurs parcelles. Cette installation a nécessité la mise en place d'une clôture. L'entreprise d'insertion Emplois verts du Pays voironnais a été retenue pour réaliser ces travaux assez particuliers puisque le transport de fournitures s'est fait grâce à la traction du cheval, un beau et robuste Comtois-Percheron, de Thierry Bret, agriculteur à Valence.

Le sabot plus doux que la roue

Le transport des matériaux s'est effectué sur trois jours, comme l'ont constaté les responsables d'Avenir, dont le président Jean-Luc Fornoni accompagné de Jean-Luc Grossi, technicien. Pour eux, le choix du cheval s'est imposé à cause de la fragilité du marais. Ces parcelles, avec leur sol très humide, supportent mal l'intervention mécanique qui peut laisser des traces dommageables (traces de pneus, émanation de gaz à effet de serre…) pour les espèces qui y vivent.

Le site du marais des Goureux, sur la commune de Vourey, est un reliquat des divagations de l'Isère dans la partie médiane de son cours. Sa richesse biologique a incité la commune à acquérir ces prairies humides et boisements alluviaux au titre des mesures compensatoires à l'environnement et à demander leur classement en arrêté préfectoral de protection de biotope. Les parcelles où se sont déroulés les travaux, ont fait l'objet de conventions de gestion passées avec les propriétaires (la commune et des particuliers).

L'attelage avec les ouvriers de l'entreprise d'insertion du pays voironnais et les représentants d'Avenir.

LE GRAND-LEMPS

Un patrimoine naturel à découvrir et à conserver

Dimanche, pour les Journées du patrimoine, l'association Avenir a organisé une visite du jardin de tourbière. Une dizaine de personnes sont venues découvrir la réserve naturelle, aux côtés de l'animateur Jérémie Lucas. Il leur a présenté l'association et le travail de préservation des espèces qu'elle effectue au sein de la réserve, en partenariat avec, entre autres, les propriétaires de terrains voisins, les chasseurs, les pêcheurs, les ornithologues et la LPO. « Les zones humides ont une grande importance dans le patrimoine naturel. En Isère, en 50 ans, nous avons perdu entre 50 et 60% des zones humides. Or, la biodiversité se trouve à 80% dans les zones humides. La faune, la flore, tout dépend de l'eau. Ce qui vit dans les forêts est souvent créé dans les zones humides. Les tritons par exemple, naissent dans une étendue d'eau puis vont vivre dans l'humus de la forêt.

Protéger la biodiversité

La biodiversité se voit tout au long de l'année. Elle est dans les libellules, les grenouilles, mais aussi dans les plantes, les mousses … Il faut apprendre à la voir, se donner du temps pour découvrir les choses. On a 50 espèces de libellules, 140 d'oiseaux nicheurs, 10 de batraciens, 6 de reptiles…

Nous avons ici une espèce unique en France. Une relique de l'époque glacière. C'est un petit triton, une grenouille avec une queue pour le décrire rapidement. C'est le pédomorphique. Il est lié à des zones très froides. On le retrouve en Scandinavie. Nous sommes en hiver et grâce à lui, on peut croire qu'on se balade en Scandinavie quelques instants.

C'est extraordinaire. C'est la seule présence rapportée de cette espèce en France. En 10 000 ans, en milieu à très peu évolué. C'est pourquoi nous avons des reliques de cette époque. »

S'en est suivie une visite du jardin de tourbière, sur le parcours spécialement construit pour permettre à tous de découvrir ce milieu exceptionnel en toute sécurité. Un caillebotis en bois, d'essence locale, a été installé sur le lac, pour un parcours de 800 m, accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le site est ouvert toute l'année et son accès est libre et gratuit, afin que chacun puisse découvrir cette zone humide très active.

Une dizaine de personnes sont venues découvrir la réserve naturelle, aux côtés de l'animateur Jérémie Lucas. Il leur a présenté l'association et le travail de préservation des espèces qu'elle effectue au sein de la réserve, en partenariat avec, entre autres, les propriétaires de terrains voisins, les chasseurs, les pêcheurs, les ornithologues et la LPO.

L'équipe d'Avenir

Les mouvements de 2011

L'équipe salariée d'Avenir en 2011 :

Céline Balmain
Chargée de missions scientifiques
(départ en congé maternité puis congé parental, retour le 03/09)

Léa Basso
Guide nature du 06/06 au 05/09
Tourbières de l'Herretang et marais de Chirens

Nicolas Biron
Chargé d'études scientifiques (Cdd)

Céline Esprit
Chargé d'études (Cdd 1 mois)

Christel Fimbel
Secrétaire - assistante comptable (Cdd)
(remplacement de Pauline Touré en congé maternité puis congé parental)

Benjamin Grange
Chargé d'études scientifiques (Cdd 2,5 mois)

Jean-Luc Grossi
Chargé de projet

Laura Jameau
Chargée d'études puis de missions scientifiques à compter du 01/10

Mathieu Juton
Chargé d'études scientifiques

Jérôme Lépine
Agent d'entretien d'espaces naturels

Jérémie Lucas
Technicien - animateur de la Réserve naturelle de la Tourbière du Grand Lemps

Grégory Maillet
Conservateur - garde animateur de la Réserve naturelle de la Tourbière du Grand Lemps

Roger Marciau
Responsable filière étude/projet

Anouk Merlin
Chargée de communication et de documentation

David Michallet
Chargé d'études Sig

Brigitte Michel-Front
Chargée de secteur administratif

Guillaume Pasquier
Responsable secteur travaux

Déborah Ruhland
Guide nature du 06/06 au 05/09
Tourbières de l'Herretang et marais de Chirens

Patrick Suchet
Agent d'entretien d'espaces naturels

Pauline Touré
secrétaire - assistante comptable
(en congé maternité à compter de mi-mai puis congé parental)

Bruno Veillet
Directeur

Avenir a par ailleurs accueilli 9 stagiaires en formation tout au long de l'année :

	Formation	Thème du stage
Aloïs Bouchet du 30/05 au 08/07	Mfr de Mondy Bourg de Péage (26) bac pro gestion de la faune sauvage	Stage de découverte sur la Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps
Olivier Crosa Rossa du 10/01 au 11/03 en alternance	1ère Bac Pro à la Mfr d'Anse (69)	Réalisation de petits travaux d'aménagements et d'entretien du Jardin de Tourbières
Clément Cerrone du 28/03 au 08/04 et du 02/05 au 13/05	Bac pro entretien et aménagement de chantiers forestiers à la Maison Familiale L'Arclosan à Serraval (74)	Stage de découverte à la Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps
Marie Decoursier du 01/02 au 29/07	Master 2 Biodiversité et développement durable à l'université de Perpignan Via Domitia	Suivi des populations d'amphibiens et évaluation de l'échantillonnage des tritons de la Tourbière du Grand Lemps
Céline Esprit du 04/04 au 01/07	Master 1 Biodiversité Écologie Environnement, mention biologie à l'université Joseph Fourier de Grenoble	Contribution à l'inventaire des zones humides et inventaire remblais
Benjamin Grange du 01/03 au 31/08	Master 2 Biodiversité Écologie Environnement, mention biologie à l'université Joseph Fourier de Grenoble	Contribution au dossier de prise en considération des pelouses et coteaux secs de la région grenobloise
Sophie Marois du 21/03 au 31/07	Licence professionnelle Valorisation, Animation et Médiation des Territoires Ruraux à l'université Michel de Montaigne Bordeaux 3	Bilan des actions d'interprétation et analyse des potentiels pour réaliser le plan d'interprétation des tourbières de l'Herretang
Mathilde Mitaut du 03/10 au 18 /11	Terminale Bac professionnel Gestion des milieux naturels et de la faune au Lycée Horticole de Saint-Ismier	Stage sur la gestion des ligneux en tourbière acide sur la Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps
Maxime Ortuno du 17/10 au 16/12 sur 5 semaines en alternance	classe Cpa à la Mfr le Village à Saint André-le-Gaz (38)	Stage de découverte sur la Réserve naturelle nationale de la Tourbière du Grand Lemps

Vie de l'association

Le Conseil d'administration s'est réuni 3 fois et le Bureau 5 fois. L'Assemblée générale organisée le 11 mai à Saint-Quentin-Fallavier a été l'occasion de visiter l'étang de Fallavier, site ayant fait l'objet d'un diagnostic de labellisation Ens réalisé par Avenir. 2011 a été marquée par la signature du décret et de l'arrêté ministériel créant le nouvel agrément "conservatoire d'espaces naturels". La procédure d'agrément auprès de l'État et du Conseil régional engagée conjointement par les 4 conservatoires de Rhône-Alpes fin 2011 a donné lieu le 26 novembre à un séminaire de réflexion et d'échange pour la définition du Plan d'Actions Quinquennal.

Le Conseil d'administration

Membres élus lors du Conseil d'administration du 21 juin 2011

Premier collège

Communes et communautés de communes	Représentants	Suppléants
Beaufort	Jean-Claude Vermeille, non élu	Patrick Vaudaine, adjoint
Chabons	Philippe Charlety, conseiller municipal	Erwan Desprez-Le Goarant, n. é.
Chapareillan	Anne-Marie Billion, conseillère municipale	Marc Labbé, adjoint
Chirens	Gilbert Dos-Santos, maire	Lilian Delubac, adjoint
Claix	Marie-Andrée Michel, adjointe	Marie-Dominique Deligny, c. m.
Grand-Lemps	Claude Ravel, conseillère municipale	René Ferrand, cons. municipal
Jarrie	Jean-Pierre Aubertel, adjoint environnement	Ivan Delaitre, cons. municipal
Saint-Égrève	Catherine Haddad, adj. env., vice-prés. d'Avenir	Véronique Jaubert, cons. m.
Saint-Laurent du Pont	Raymond Ferrieux, adjoint	Christiane Mollaret, adjointe
Saint-Quentin-Fallavier	David Cicala, conseiller municipal	Michel Charpenay, cons. m.
Sassenage	Philippe Évrard, adjoint	Michèle Chaussamy, c. m.
Tullins	Jean-Pierre Renevier, adjoint	Paulette Queyron, cons. m.
Vourey	Jean-Luc Fornoni, cons. m., président d'Avenir	Jean-Louis Roybon, adjoint

Deuxième collège

Associations et fédérations	Représentants	Suppléants
Chambre d'agriculture de l'Isère	Yves François, admin., vice-prés. d'Avenir	Michel François, admin./ Commission environnement
Frapna - Fédération Rhône-Alpes des associations de protection de la nature	Sophie D'Herbomez-Provost, administratrice, trésorière d'Avenir	Francis Meneu, président
Fri - Fédération de la randonnée en Isère	Alain Barbaro, président	Jacques Masson, adm.
Lpo Isère - Ligue pour la protection des oiseaux	Gérard Goujon, administrateur	Érige de Thiersant, admin.
Fdppmai - Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Isère	Éric le Gulludec, administrateur	Antoine Piccarreta, adm.
Fdci - Fédération départ. des chasseurs de l'Isère	Georges Tripier-Merlin, administrateur	Estelle Lauer, ch. de mission
Gentiana - Société botanique Dominique Villars	Grégory Agnello, administrateur	André Merlette
Fai - Fédération des alpages de l'Isère	Denis Rebreyend, président	Bruno Caraguel, directeur

Troisième collège

Personnalités qualifiées	Suppléants
Pierre-Eymard Biron, conservateur de réserve naturelle	Jean-Marc Ferro, anim. envir.
Georges Rovera, scientifique, secrétaire général d'Avenir	Armand Fayard
Patrick Rosset, spécialiste en lépidoptères	Pascal Dupont, spéc. lépidopt.
Serge Gros, dir. du Caue	Rachel Anthoine, Caue

Membres de droit

Organismes	Représentants
Cren - Conservatoire Rhône-Alpes des espaces naturels	Jean-Yves Chetaille, président
Association des maires et adjoints du départ. de l'Isère	Roger Cohard, maire de Le Cheylas

Invités permanents (voix consultative)

Institutions	Représentants
Préfecture de l'Isère	représentant de M. le Préfet
Conseil général de l'Isère	Catherine Brette, conseillère générale

Nombre d'adhérents 2011 :

59 collectivités dont 7 communautés de communes,

9 fédérations et associations départementales,

2 membres de droit,

8 personnes qualifiées.

Rapport financier 2011

L'analyse de la comptabilité de 2011 traduit une légère baisse de nos activités financées.

- Le volume global d'activité de l'association se monte à 878 503 € dont 756 624 € de subventions sur projets. Il baisse de plus de 5 %. Cette baisse tient, d'une part, à une autolimitation de nos demandes de subventions afin de tendre vers un équilibre budgétaire après plusieurs années bénéficiaires et, d'autre part, à quelques dépassements budgétaires importants, non financés ;
- le résultat d'exploitation de 3 166 € est conforme aux objectifs du budget prévisionnel (3 500 €) ; le résultat de l'exercice (déficit de 1 477 €) provient du résultat financier (- 4 898 €) ;
- le montant des créances s'est encore accentué ne contribuant pas à une amélioration de nos besoins récurrents en trésorerie.

Compte de résultat 2011 et prévisionnel 2012

CHARGES	2010 réalisé	2011 prévu	2011 réalisé	2012 prévu	PRODUITS	2010 réalisé	2011 prévu	2011 réalisé	2012 prévu
Charges d'exploitation					Produits d'exploitation				
Autres ach. & charges externes	179 795,00	194 256,00	185 291,00	253 114,00					
Impôts et taxes	40 404,00	42 158,00	40 412,00	42 959,00	Production immob.	10 830,00	28 680,00	4 416,00	20 366,00
Salaires bruts	397 347,00	384 441,00	405 204,00	448 057,00	Subventions	841 073,00	792 803,00	808 086,00	928 949,00
Charges sociales	179 742,00	187 835,00	181 001,00	197 395,00	Cotisations	4 267,00	4 020,00	2 340,00	4 000,00
Dotations aux amortissements	57 705,00	68 536,00	62 691,00	70 841,00	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres charges	66,00	1 000,00	738,00	1 000,00	QP sub investissement	50 843,00	51 245,00	54 496,00	61 751,00
Dotation aux provisions					Reprise sur provisions			0,00	0,00
Dotation aux dépréciations					Transfert de charges	21 579,00	4 978,00	9 165,00	3 300,00
TOTAL	855 059,00	878 226,00	875 337,00	1 013 366,00	TOTAL	928 592,00	881 726,00	878 503,00	1 018 366,00
RESULTAT D'EXPLOITATION :						73 533,00	3 500,00	3 166,00	5 000,00
Charges financières	2 741,00	3 500,00	4 984,00	5 000,00	Produits financiers	178,00	0,00	86,00	0,00
RESULTAT FINANCIER :						-2 563,00	-3500,00	-4 898,00	-5 000,00
Charges exceptionnelles	26 589,00	0,00	51 022,00	0,00	Produits exceptionnels	28 107,00	0,00	51 277,00	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL :						1 518,00	0,00	255,00	0,00
RESULTAT NET :						72 488,00	0,00	-1 477,00	0,00

Analyse du compte de résultat

Comptes de charges

L'augmentation des charges d'exploitation est relativement faible (+ 2,37 %) mais, associée à la baisse des produits, elle a contribué à la forte baisse du résultat de l'exercice.

Comptes d'achats et de services extérieurs

Ce poste a augmenté de 3 %. Cette augmentation est principalement due aux déplacements (crédit bail des 3 véhicules et frais de carburants afférents, indemnités kilométriques) qui résultent, d'une part, du doublement du poste d'agent de terrain et, d'autre part, des activités d'inventaires (petites zones humides, remblais, pelouses sèches). D'une manière générale, les frais de structure (locations, affranchissement, téléphone, électricité...) sont contenus voire en baisse. La diminution significative des frais de publications et d'envoi s'explique par l'absence d'éditions autres que La feuille de chêne en 2011.

Charges du personnel

Ce poste comprend les salaires et traitements, les charges sociales ainsi que la taxe sur les salaires et les cotisations de formation.
Dans l'ensemble, ces charges ont faiblement augmenté (moins de 2 %), l'équipe restant relativement stable sur l'ensemble de l'année (14,13 ETP contre 14 en 2010).
Ce poste diminue légèrement en pourcentage du total des charges (67 % contre 69 % en 2010).

Les dotations aux amortissements

Elles correspondent à l'amortissement des biens d'équipement et des travaux de gestion de sites, durables, acquis ou réalisés par AVENIR.
Ce montant de 62 691 € est à mettre en regard avec les quotes-parts sur subventions d'investissement inscrites au compte de résultat en produits d'exploitation

54 496 €. La différence correspond à la partie autofinancée par l'association (partie du matériel informatique et des véhicules en particulier). On peut noter que ce différentiel augmente à nouveau. Cette augmentation est à rapprocher des investissements informatiques non financés par des subventions.

Les charges financières
Les emprunts contractés en 2010 pour l'acquisition du véhicule Nemo et du porte-outils se traduisent par des intérêts de 1 832 €, ce qui reste relativement faible au regard de notre budget.
La gestion de la trésorerie reste toujours un exercice très délicat et nécessite l'utilisation régulière de cession de créances en Dailly ou de découverts bancaires. L'amélioration de ces dernières années ne s'est pas confirmée et les frais afférents à l'utilisation de ces lignes de financements sont à nouveau à la hausse (3 639 € en 2011 contre 1 574 € en 2010).

Charges exceptionnelles
La charge exceptionnelle de 51 022 € correspond principalement à la mise au rebus d'actifs immobilisés, correspondant à des travaux de gestion anciens, sur des sites (plus de 10 ans). Cette charge s'équilibre en totalité avec sa contrepartie en produit exceptionnel.

Comptes de produits

Subventions de fonctionnement
Les subventions de fonctionnement (ou subventions d'équilibre), hors aides à l'emploi, sont stables et constituées quasi uniquement de l'aide du Conseil général de 50 000 €. Les subventions d'équilibre représentent moins de 6 % du total des charges d'exploitation.
59 collectivités ont adhéré à Avenir en 2011. Pour autant, les subventions de fonctionnement versées par les communes en plus du montant de leur adhésion restent marginales.

Subventions et produits sur projets
La tendance à la forte hausse notée entre 2008 et 2010 sur cette ligne très importante dans le financement global des activités d'Avenir s'est légèrement inversée en 2011 avec une baisse de 4 % du volume total concerné.
Cette baisse tient plus à une volonté de la structure de contenir son développement qu'à une difficulté particulière de mobilisation des moyens auprès de nos partenaires.
Plusieurs projets ont, par ailleurs, fait l'objet d'un dépassement budgétaire conséquent, se traduisant par un autofinancement important.
Dans l'ensemble, les volumes affectés, d'une part, à la gestion des sites et, d'autre part, à la contribution aux démarches de développement durable des territoires sont restés relativement stables. Ce sont essentiellement les activités de communication et d'édition qui ont diminué.
La contribution du Conseil général a significativement augmenté, atteignant 50 % de l'ensemble des subventions de fonctionnement. Le financement issu des collectivités locales s'est également fortement accru, tandis que l'Agence de l'eau et la Région ont été moins sollicitées.
La part de l'État a diminué avec la fin des aides à l'emploi (Cae).

Transfert de charges
Le montant de 9 165 € comprend entre autre les derniers transferts de charges du Cnasea (1 686 €) correspondant principalement au solde des subventions de l'État au titre d'un Cae.

Autres produits
Le montant de 57 837 € est principalement constitué des quotes-parts sur subventions d'investissement inscrites au compte de résultat (54 486 €). Ces quotes-parts correspondent à la partie subventionnée des amortissements annuels en charges (62 691 €).

Produits financiers
Montant anecdotique de 86 €.

Analyse du Bilan

L'amélioration de la trésorerie amorcée en 2010 ne s'est pas confirmée. Son amélioration nécessite de réduire significativement les créances.
Les créances d'exploitation ont en effet continué d'augmenter de plus de 6 % et représentent désormais près de 90 % des produits d'exploitations. Les créances d'investissements ont elles aussi augmenté très fortement, les travaux de 2010 et 2011 n'ayant pas été totalement engagés et représentent de gros montant. Le total des créances atteint la somme record de 1 000 779 €.
Les produits constatés diminuent de près 3,5 % par rapport à 2010 mais restent importants.

Répartition des subventions de fonctionnement de 2011 en fonction des financeurs

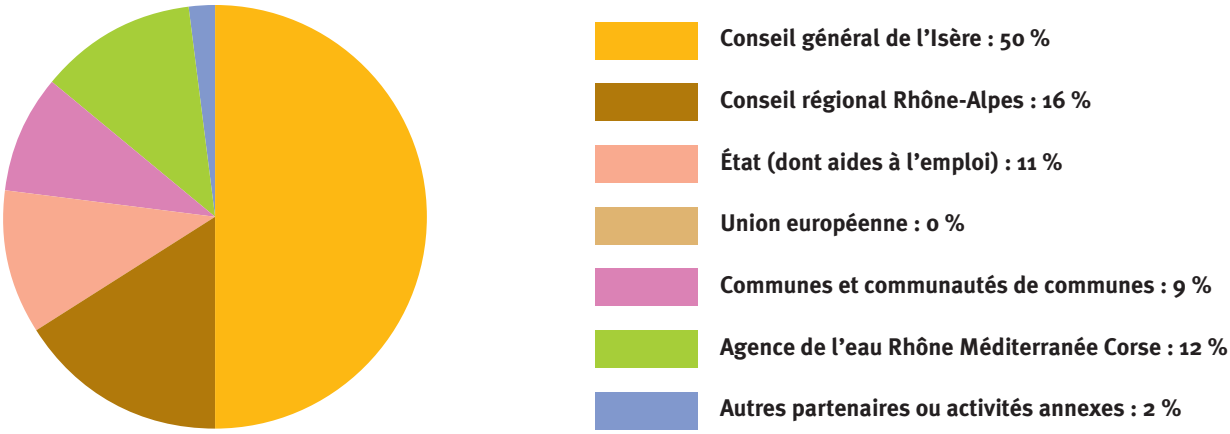

Perspectives 2012

Le volume d'activité devrait s'accroitre significativement en 2012 avec l'engagement de nouvelles actions en particuliers autour des pelouses sèches et du renouvellement de plusieurs plans de gestion d'espaces naturels. L'année 2012 devrait voir le renouvellement de notre CPO avec le Département de l'Isère et le prolongement de celle avec la Région dans l'attente de nouvelles négociations à l'issue de l'obtention de notre agrément de conservatoire d'espaces naturels.
L'ouverture de postes de chargé(e) d'étude et d'animateur foncier en CDD et la création d'un poste administratif dédié principalement au recouvrement des subventions et au suivi financier des projets devraient contribuer à l'augmentation de la masse salariale. Le dernier de ces postes sera pleinement effectif durant le second semestre 2012. Il devrait nous permettre de réduire le montant de nos créances et d'améliorer notre trésorerie.

Affectation des ressources en euros par axe stratégique

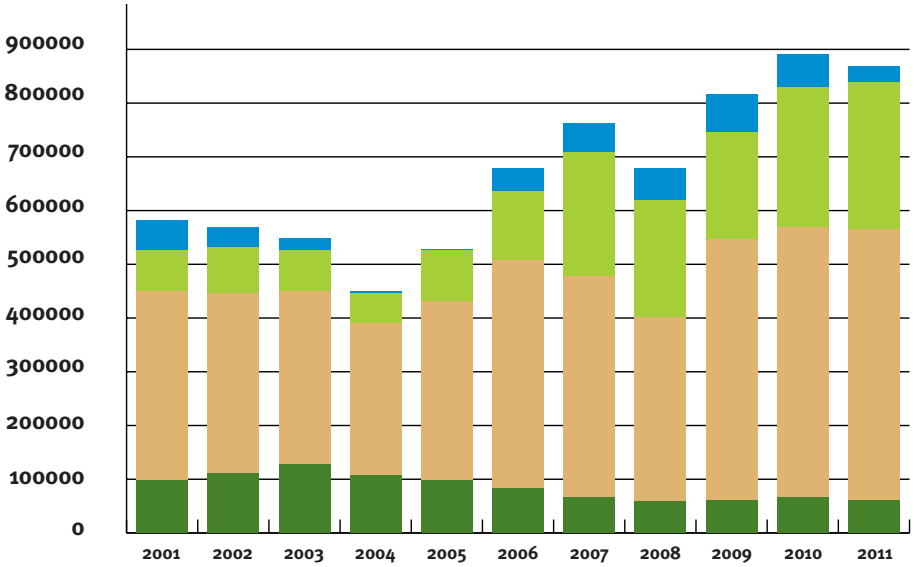

- Fonctionnement général
- Axe 1 : Préservation et gestion des espaces naturels à enjeux
- Axe 2 : Contribution aux démarches de développement durable des territoires
- Axe 3 : Communication, mobilisation de savoir-faire et animation de réseau

Bilan 2011

LIBELLES	NET 2011	NET 2010	LIBELLES	NET 2011	NET 2010
Actif immobilisé			Capitaux propres		
			Rés fond associat	355 053,00	282 565,00
*Logiciel	1 127,00	0,00	* Report à nouveau		
* Autres immo incorp					
*Amngts terrains	708 513,00	712 602,00	*RESULTAT	- 1 477,00	72 488,00
* Bâtiment (observatoire)					
* Matériel et outillage	49 336,00	51 300,00	*Subv. investissement	1 130 178,00	1 061 257,00
* Matériel transport	10 434,00	14 226,00	(nettes)		
*Mat. bur. & inf.	7 903,00	9 468,00	TOTAL		
*Mobilier	9 637,00	12 207,00			
*Cheptel	8 661,00	6 252,00			
*Agenc Amng locaux	1 371,00	1 784,00			
*Immob. en cours			* Prov pour charges		
* Autres prêts			* Prov pour risques		
* Dépôts et cautions	4 515,00	6 275,00			
TOTAL	801 497,00	814 114,00	TOTAL	1 483 754 ,00	1 416 310 ,00
Actif circulant			Dettes		
* Créances diverses	589,00	1 760,00	*Emprunt	36 313,00	46 572,00
* Subventions et prod.	1 126 280,00	1 000 779,00	* Découvert et Dailly	19 823,00	12 466,00
à recevoir			*Fournisseurs dus	81 428,00	29 305,00
* Disponibilités (bq)	19 562,00	15 107,00	*Fourn. immob.		
*Charges const. d'av.	2 774,00	2 479,00	*Autres dettes	1 319,00	761,00
			* Déb. créd. divers	109 142,00	101 758,00
			*Pdts const. d'av.	218 923,00	227 067,00
TOTAL ACTIF	1 149 205,00	1 020 125,00	TOTAL PASSIF	466 948,00	417 929,00
TOTAL GENERAL	1 950 703,00	1 834 239,00	TOTAL GENERAL	1 950 703,00	1 834 239,00

RAINETTE VERTE (PHOTO : L. JAMEAU/AVENIR)

2012 **SOUTIEN INDIVIDUEL**

Je souhaite soutenir les actions d'Avenir

- en m'abonnant au bulletin d'information *La feuille de chêne* (3 ou 4 numéros par an) ..... **10 €**
- en devenant membre bienfaiteur ..... **€**
- en versant un don manuel de soutien de ..... **€**

Total de ma contribution pour l'année 2012 ..... **€**

Nom .....

Prénom .....

Adresse .....

.....

.....

.....

Fait à .....

le .....

Signature

Pour les communes et groupements de communes, s'adresser au bureau d'Avenir.

avenir
CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE L'ISÈRE

2, rue des Mails
38120 Saint-Égrève
Téléphone 04 76 48 24 49
Télécopie 04 76 48 24 26
Courriel avenir.38@wanadoo.fr
Site Internet http://avenir.38.free.fr

Avenir est membre du réseau national des Conservatoires d'espaces naturels

La feuille de chêne
N° 36
Responsable de la publication : Bruno Veillet
Coordination et mise en page : Anouk Merlin
Maquette : Thomas Lemot
L'ensemble de l'équipe d'Avenir a participé à la réalisation et à la relecture de ce numéro.
Bulletin tiré à 1350 exemplaires
par l'imprimerie Notre-Dame. ISSN 1767-9427

Avec le soutien de :